



**KPMG Réviseurs d'Entreprises**  
Prins Boudewijnlaan 24d  
2550 Kontich  
Belgique

Tél. +32 (0)3 821 17 00  
Fax +32 (0)3 825 20 25  
www.kpmg.be

**Rapport du commissaire concernant la proposition du Conseil d'Administration du  
24 août 2012 de la suppression du droit de préférence lors de l'augmentation de capital  
réservée aux membres du personnel du Groupe Colruyt**

Conformément à l'article 596 du Code des Sociétés, le soussigné, Klynveld Peat Marwick Goerdeler Réviseurs d'Entreprises, commissaire de la SA Ets. Fr. Colruyt, représentée par L. Ruysen, a l'honneur de vous rendre compte des informations reprises dans le rapport du Conseil d'Administration en ce qui concerne la suppression du droit de préférence lors de l'augmentation de capital chez Ets. Fr. Colruyt SA, par l'émission de maximum 1.000.000 nouvelles actions nominatives sans mention de valeur nominale. Le capital souscrit sera augmenté du montant placé lors de la clôture de la période de souscription, en tenant compte du maximum mentionné ci-dessus.

Le prix de souscription, proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 octobre 2012, est fixé au cours de bourse moyen de l'action ordinaire Colruyt durant 30 jours précédant cette Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires et après application d'une décote de maximum 20%. Le prix de souscription doit être libéré au moment de la souscription.

La période de souscription sera ouverte le 19 octobre 2012 et clôturée le 19 novembre 2012.

Cette augmentation de capital est exclusivement réservée aux membres du personnel du Groupe Colruyt et est effectuée sous le régime de l'article 609 du Code des Sociétés.

Nous avons pris connaissance du rapport spécial du Conseil d'Administration et nous avons contrôlé les données y étant mentionnées.

Nous certifions que les données financières et comptables reprises dans le rapport du Conseil d'Administration, ayant trait à la proposition de la suppression du droit de préférence, sont correctes et suffisantes pour informer l'Assemblée Générale devant voter sur cette proposition.

Kontich, le 3 septembre 2012

Klynveld Peat Marwick Goerdeler Réviseurs d'Entreprises  
Commissaire  
Représentée par



L. Ruysen